

Qu'est-ce que le Fichier central des sinistres automobiles (FCSA)?

Il s'agit d'une base de données de tous les sinistres automobiles survenus au cours des six dernières années, et ce, quel que soit l'endroit où le sinistre s'est produit, le type de sinistre (accident, vol, vandalisme...), que vous soyez responsable ou non.

À quoi sert le FCSA?

Le FCSA permet à votre assureur d'établir votre prime d'assurance selon vos antécédents en matière de sinistres automobiles.

Qui est responsable du FCSA?

Propriété de l'Autorité des marchés financiers, ce fichier public est géré par le Groupement des assureurs automobiles. Votre assureur a l'obligation de déclarer au FCSA tout sinistre subi au cours des six dernières années.

Un dossier ACCESSIBLE

Qui peut consulter votre dossier?

Seuls vous et un assureur pouvez consulter votre dossier. Les renseignements contenus dans ce fichier public sont utilisés dans le plus grand respect des règles prescrites par la *Loi sur l'assurance automobile* et la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Comment consulter votre dossier?

- Consulter le site www.infoassurance.ca sous l'onglet documents pour obtenir le formulaire « Demande de consultation, vérification et/ou rectification ».

Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler au 514 288-4321 ou, sans frais, au 1 877 288-4321 afin d'obtenir le formulaire.

- Compléter le formulaire, le signer et joindre une photocopie de votre permis de conduire bien lisible. Retourner ces documents au Groupement des assureurs automobiles par la poste.

Votre relevé de dossier vous sera transmis dans un délai de 20 jours.

Comment consulter votre dossier? (suite)

- Vous pouvez aussi consulter votre dossier aux bureaux du Groupement des assureurs automobiles entre 8 h 30 et 16 h 30 les jours ouvrables. Vous devez présenter l'original de votre permis de conduire pour recevoir immédiatement votre relevé de dossier.

Que faire si une erreur s'est glissée dans votre dossier ou que vous n'êtes pas d'accord avec les données qui y sont inscrites?

Vous pouvez adresser une demande de vérification au Groupement des assureurs automobiles.

Vous avez déjà une copie de votre relevé de dossier :

Veillez communiquer avec l'agent d'information dont le nom figure sur le sommaire de votre relevé.

Vous n'avez pas votre relevé de dossier :

- Vous devez l'obtenir en suivant les étapes expliquées ci-contre.
- Sur le formulaire, précisez les renseignements faisant l'objet de la vérification.
- Vous recevrez d'abord un accusé de réception et une réponse vous sera communiquée dans un délai de 20 jours.



Le SAVIEZ-VOUS?

- Lorsque vous déclarez un accident automobile ou que vous effectuez une réclamation, votre assureur détermine votre degré de responsabilité et transmet cette information au FCSA.
- Vous devez déclarer tout accident, même si vous ne prévoyez pas réclamer. En effet, cet accident pourrait paraître à votre dossier si l'autre partie est indemnisée par son assureur.
- Depuis le 1^{er} avril 2009, votre assureur détermine votre responsabilité et transmet le sinistre au FCSA même s'il ne vous indemnise pas. Cette divulgation fait contrepoids à la version de l'assureur de l'autre partie en indiquant votre pourcentage de responsabilité.
- Les sinistres survenus depuis le 1^{er} avril 2009 sont attribués à la personne ayant la garde du véhicule au moment du sinistre. Elle peut désigner le conducteur principal (principal utilisateur du véhicule), un conducteur régulier, un conducteur occasionnel, le propriétaire du véhicule ou toute autre personne ayant la garde du véhicule lors du sinistre. Cette personne n'est pas nécessairement inscrite au contrat d'assurance.

Par exemple, si vous prêtez votre voiture à un ami et que le véhicule subit un sinistre, ce dernier sera inscrit à son dossier.



Vous désirez plus D'INFORMATION?

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec un agent du Centre d'information sur les assurances au 514 288-4321 ou, sans frais, au 1 877 288-4321. Vous pouvez également consulter le site www.infoassurance.ca, (section automobile).



Groupement
des assureurs
automobiles

800, Place-Victoria, bureau 2410
C.P. 336, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 0A2

G-043-001F

Le Fichier central
des SINISTRES
AUTOMOBILES

Comment
y voir
CLAIR!



Groupement
des assureurs
automobiles

Le Groupement des assureurs automobiles agit à titre d'agence autorisée par l'Autorité des marchés financiers.

Bien comprendre VOTRE RELEVÉ



Pour mieux répondre aux besoins des consommateurs, des modifications ont été apportées au FCSA.

Votre relevé de dossier peut comporter deux types d'information, pour les sinistres survenus :

- **depuis le 1^{er} avril 2009** (référence 1);
- **avant le 1^{er} avril 2009** (référence 2).

Par sinistre, on entend tout événement au cours duquel un dommage matériel est survenu tel qu'une collision, un bris de vitre, du vandalisme, des dommages à des tiers ou un vol.



Page sommaire du relevé de dossier

1 Monsieur Sansnom
123 rue
App. 345
Ville (QC) A1B 2C3

2

Groupement des assureurs automobiles
Pour toute question concernant le présent relevé, communiquez avec Madame Service
Tél : 514 288-3272
Sans frais : 1 866 665-FCSA (3272)

FICHER CENTRAL DES SINISTRES AUTOMOBILES
RELEVÉ DE DOSSIER
DOSSIER CONFIDENTIEL

Les données de ce relevé sont confidentielles et ont été transmises par les assureurs au Groupement des assureurs automobiles en vertu de l'article 177 de la *Loi sur l'assurance automobile* (L.R.Q., c. A-25).

Le Groupement des assureurs automobiles est autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers en vertu des articles 178 et 179 de la *Loi sur l'assurance automobile* à recueillir pour lui ces informations et à les communiquer aux assureurs pour des fins de classification et de tarification.

Chaque assuré a, à l'égard des renseignements qui le concernent, les droits d'accès et de rectification prévus par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

3 Période du 2003/06/15 au 2009/06/15 (6 ans) Réserve à l'administration
Code FCSA : **4**

Nom du titulaire : **Monsieur Sansnom**
Permis de conduire du titulaire : **S1111-111111-11** Titulaire : 012345678
Autre partie : 901234567

5 SOMMAIRE DU RELEVÉ :

Référence	Date	Identification du véhicule*	Version	
			Titulaire du permis (et/ou propriétaire du véhicule) et son assureur	Autre partie impliquée dans le sinistre et son assureur
1	2009/04/25	TOYO COROLLA 4P	X	X
2	2008/06/22	TOYO COROLLA 4P	X	X

2009.06.15 Page 1 de 3
Groupement des assureurs automobiles, 800, Place-Victoria, bureau 2410, C.P. 336, succ. Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 0A2

- 1** **Nom et adresse** du titulaire du permis de conduire qui fait l'objet de la consultation.
- 2** **Personne à contacter** pour toute demande ayant trait au dossier.
- 3** **Période** : historique des sinistres contenus dans le présent relevé.
- 4** **Permis de conduire du titulaire** : numéro de permis de conduire de la personne qui fait l'objet de la consultation.

★ Cette information n'est disponible que si une demande d'indemnité a été présentée ou que le sinistre a été déclaré.

Sommaire du relevé

Cette section résume les sinistres qu'a subis le titulaire au cours de la période de six ans mentionnée au point 3.

- 5** **Référence** : numéro référant à chacun des sinistres indiqués au dossier.
- 6** **Date** : date du sinistre.
- 7** **Identification du véhicule** : marque et modèle du véhicule.
- 8** **Version** : assureur qui a déclaré le sinistre inscrit au FCSA.

Référence 1 - Sinistre survenu depuis le 1^{er} avril 2009

FICHER CENTRAL DES SINISTRES AUTOMOBILES
RELEVÉ DE DOSSIER
DOSSIER CONFIDENTIEL

Période du 2003/06/15 au 2009/06/15 (6 ans) Réserve à l'administration
Code FCSA : **4**

Nom du titulaire : **Monsieur Sansnom**
Permis de conduire du titulaire : **S1111-111111-11** Titulaire : 012345678
Autre partie : 901234567

RÉFÉRENCE 1
DATE DU SINISTRE : 25 avril 2009

9 **10** **11** **12** **13** **14** **DONNÉES RELIÉES AU TITULAIRE DU PERMIS**

Gardien (conducteur) du véhicule lors du sinistre : --
Conducteur lors du sinistre : QC S1111-111111-11
Identification du véhicule* : TOYO COROLLA 4P, 2007 (000445)
Genre de véhicule - version de :
-l'assureur de ce véhicule* : Tourisme
-l'assureur de l'autre partie* : Voiture de tourisme
% de responsabilité* : 0
Total des indemnités payées* : 963 \$

16 **17** **18** **DONNÉES RELIÉES À L'AUTRE PARTIE IMPLIQUÉE DANS LE SINISTRE**

Conducteur lors du sinistre : QC Z1234
Identification du véhicule* : HYUN ACCENT 3P, 2006 (000531)
Genre de véhicule - version de :
-l'assureur de ce véhicule* : Tourisme
-l'assureur relié au titulaire* : Voiture de tourisme

Détail des indemnités payées*
19 Garantie **20** Nature du sinistre **21** Indemnité
A) Responsabilité civile (64) Dommages matériels (16) 963 \$

2009.06.15 Page 2 de 3
Groupement des assureurs automobiles, 800, Place-Victoria, bureau 2410, C.P. 336, succ. Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 0A2

- 9** **Gardien (conducteur) du véhicule lors du sinistre** : numéro de permis de conduire de la personne reconnue comme ayant la garde du véhicule au moment du sinistre.
- 10** **Conducteur lors du sinistre** : numéro de permis de conduire de la personne qui conduisait le véhicule au moment du sinistre.
- 11** **Identification du véhicule** : marque, modèle, année du véhicule et code attribué à ce véhicule.

- 12** **Genre de véhicule - version de** :
> l'assureur de ce véhicule: tarification du véhicule du titulaire en vertu du contrat d'assurance;
> l'assureur de l'autre partie : type de carrosserie du véhicule du titulaire.
- 13** **% de responsabilité** : responsabilité établie par l'assureur au conducteur du véhicule.
- 14** **Total des indemnités payées** : montant total versé à l'assuré pour ce sinistre.
- 15** **Conducteur principal** : numéro de permis de conduire du conducteur principal désigné au contrat d'assurance. Le conducteur principal n'est pas toujours le propriétaire du véhicule.

Référence 2 - Sinistre survenu avant le 1^{er} avril 2009

FICHER CENTRAL DES SINISTRES AUTOMOBILES
RELEVÉ DE DOSSIER
DOSSIER CONFIDENTIEL

Période du 2003/06/15 au 2009/06/15 (6 ans) Réserve à l'administration
Code FCSA : **4**

Nom du titulaire : **Monsieur Sansnom**
Permis de conduire du titulaire : **S1111-111111-11** Titulaire : 987654321
Autre partie : 009876543

RÉFÉRENCE 2
DATE DU SINISTRE : 22 juin 2008

15 **16** **17** **18** **DONNÉES RELIÉES AU TITULAIRE DU PERMIS**

Conducteur principal : QC S1111-111111-11
Conducteur lors du sinistre : QC S1111-111111-11
Identification du véhicule* : TOYO COROLLA 4P, 2007 (000445)
Genre de véhicule - version de :
-l'assureur de ce véhicule* : Tourisme
-l'assureur de l'autre partie* : Voiture de tourisme
% de responsabilité* : 0
Total des indemnités payées* : 10 890 \$

16 **17** **18** **DONNÉES RELIÉES À L'AUTRE PARTIE IMPLIQUÉE DANS LE SINISTRE**

Conducteur lors du sinistre : QC A4567
Identification du véhicule* : DODG COLT 2P, 2000 (002258)
Genre de véhicule - version de :
-l'assureur de ce véhicule* : Tourisme
-l'assureur relié au titulaire* : Voiture de tourisme

Détail des indemnités payées*
19 Garantie **20** Nature du sinistre **21** Indemnité
A) Responsabilité civile (64) Dommages matériels (16) 10 062 \$
B) Responsabilité civile (64) Immobilisation (18) 828 \$

2009.06.15 Page 3 de 3
Groupement des assureurs automobiles, 800, Place-Victoria, bureau 2410, C.P. 336, succ. Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 0A2

- 16** **Données reliées à l'autre partie impliquée dans le sinistre**
- 17** **Conducteur lors du sinistre** : cinq premiers caractères du numéro de permis de conduire du conducteur de l'autre véhicule impliqué dans le sinistre.
- 18** **Identification du véhicule** : marque, modèle, année du véhicule de l'autre partie et code attribué à ce véhicule.
- 19** **Genre de véhicule - version de** :
> l'assureur de ce véhicule: tarification du véhicule de l'autre partie impliquée dans le sinistre en vertu du contrat d'assurance;
> l'assureur relié au titulaire: type de carrosserie du véhicule de l'autre partie impliquée dans le sinistre.

Détail des indemnités payées

- 19** **Garantie** : garantie du contrat d'assurance sous laquelle la réclamation a été faite et code attribué au type de garantie.
- 20** **Nature du sinistre** : nature du sinistre faisant l'objet de la réclamation et code attribué à ce genre de sinistre.
- 21** **Indemnité** : montant versé à l'assuré pour chaque garantie/nature du sinistre. Une date de réserve est indiquée lorsque le sinistre n'a pas encore été réglé. Par exemple, dans la référence 2, l'assuré a reçu une indemnité totale de 10 890 \$ payée sous deux garanties du contrat : 10 062 \$ sous la garantie responsabilité civile - dommages matériels et 828 \$ sous la garantie responsabilité civile - immobilisation (véhicule de remplacement).